Petite pêche côtière (ligne budgétaire B2-521)

1996/2049(COS) - 10/09/1996

La commission de la pêche a également adopté le rapport de M. Joan VALLVE sur la petite pêche côtière dans la CE, qui faisait suite à une communication de la Commission portant évaluation des projets mis en oeuvre en 1995 au titre d'une nouvelle ligne budgétaire créée pour aider le secteur, comme le réclamait le PE. M. VALLVE souligne que le PE a toujours prêté beaucoup d'attention à ce secteur et considère que le montant consenti, en l'occurrence 3 millions d'écus, est véritablement dérisoire. Le rapport demande l'établissement d'un programme d'action s'appuyant sur une base légale valable afin que des mesures appropriés puissent être mises en oeuvre à l'avenir.